

**VILLES,VILLAGES ET RECENSEMENT DE COTE-D'IVOIRE:**  
**"OUI EST FOU?"**

Note préliminaire sur les résultats provisoires du RGPH 1988

Jean-Louis CHALEARD, ORSTOM,UR MSA

Ousmane DEMBELE, IGT, ABIDJAN

Alain DUBRESSON, Université PARIS X-NANTERRE

ORSTOM Dép.SUD

I.G.T./ORSTOM

ABIDJAN-Décembre 1990

Les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 1988 contrastent singulièrement avec les estimations et projections de taux d'urbanisation antérieurement publiées par la Direction de la Statistique (1). Selon celles-ci, le taux d'urbanisation, 32 % en 1975, aurait atteint 42,5 % en 1983, et la barre des 50 % aurait du être franchie entre 1985 (47,3 % projetés) et 1990 (54,9 % projetés). Or, les données provisoires disponibles font état d'un taux voisin de 39 %, de sorte que la population urbaine serait en valeur relative moins importante qu'en 1980, année où une série de recensements administratifs aboutissaient à un taux de 39,6 %.

Pour être convaincus, par l'observation minutieuse de terrain à des échelles fort modestes et statistiquement non représentatives, dans les campagnes comme dans les cités, qu'un ralentissement général du rythme de la croissance urbaine caractérise la décennie 80, nous sommes néanmoins très perplexes. La "conjoncture", devenue "crise" dans le vocabulaire usuel, est sans doute responsable de modifications significatives affectant l'ampleur et la configuration spatiale des migrations vers les villes. Avec 4 228038 citadins (estimés par le RGPH 1988), le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine aurait été de l'ordre de +5,0 % entre 1975 et 1988. En supposant maintenus les comportements démographiques antérieurs, inscrits dans une tendance lourde, surtout en ce qui concerne la fécondité (2) il apparaît que l'apport migratoire aurait très nettement décliné, environ des 2/3 pour l'ensemble des villes, tombant aux environs de 1,35 %. Cette évolution est suffisamment spectaculaire en regard du dynamisme précédent pour que soit posée, outre la question des conditions de collecte des données, celle de la pertinence des comparaisons dans le temps. En effet, la définition de la "ville" et, partant, le nombre de cités retenues ainsi que les effectifs de population dite "urbaine", sont particulièrement restrictifs en 1988. Est considéré comme "milieu urbain" l'ensemble

---

(1) Direction de la Statistique, 1984.

(2) Taux brut de natalité urbain en 1975-1979 : +50,7 %.; taux brut de mortalité urbain : +14 %.. Source : EPR 1978-1979.

des "agglomérations de plus de 5.000 habitants dont au moins 50 % des chefs de ménage ont une activité non-agricole et non-artisanale", ce qui conduit à ne retenir, provisoirement (?), que les 66 villes du RGP 1975 auxquelles ont été ajoutées 2 nouvelles préfectures (3).

Or, dans le même temps, les planificateurs de la DCGTx (4) chargés de l'aménagement urbain, travaillant à partir des mêmes données provisoires, ont adopté une définition beaucoup plus large, incluant toutes les localités dotées d'un statut administratif, préfectures, sous-préfectures et/ou communes, quelle que soit leur population. De plus ni l'une, ni l'autre de ces définitions ne correspondent à celles élaborées par des chercheurs (5). Taux d'urbanisation et volume de population dite "urbaine" varient ainsi au gré des interprétations respectives, "la ville" des uns n'étant pas celle des autres.

Nous n'entendons nullement aggraver la confusion en proposant, à notre tour, une nouvelle définition. Cependant toute réflexion sur la nature, l'ampleur et la signification de l'urbanisation exige un minimum de rigueur quant aux sources utilisées. Cette courte note vise donc à clarifier les données disponibles.

## I. VILLES DES UNS, VILLES DES AUTRES.

### 1) Statisticiens planificateurs et urbanistes : à chacun sa structure.

L'exploitation des résultats provisoires du RGPH 1988, datés du 13.01.1989, par la Direction de la Statistique et les planificateurs de la DCGTx aboutit à des constats différents.

Selon les statisticiens, les 68 villes ivoiriennes ne regrouperaient que 39,0 % de la population totale, mais d'après les planificateurs, on compterait 43,7 % de citadins. Le ralentissement général du rythme de la croissance est certes confirmé, mais la composition de l'armature urbaine, qui est un bon indicateur des

---

(3) En attendant la publication des données sur l'activité, notons que les statisticiens créent une catégorie de transition "rural avancé" (cf. annexe).

(4) Direction et Contrôle des Grands Travaux.

(5) Voir en annexe les diverses définitions retenues depuis 1965. Pour les définitions antérieures, voir F. Dureau, 1987, p. 169.

modalités de l'urbanisation, est totalement différente d'un tableau à l'autre. Afin d'esquisser une comparaison dans le temps, les villes ont été réparties selon les catégories de taille (6) retenues en 1975 par Dureau [tableaux 1 et 2].

D'après le RGPH 1988, les 28 villes de moins de 20.000 habitants ne concentreraient que 8 % de la population urbaine. Or, les 49 villes de même taille du RGP 1975 rassemblaient près de 3 citadins sur 4 (74,2 %). Même en tenant compte du changement de seuil intervenu entre les deux recensements, il y a là un "effondrement statistique" difficilement explicable, d'autant qu'en 1975 seules 4 villes n'atteignaient pas 5.000 habitants (7). Tout autre est le résultat d'une confrontation entre les villes des planificateurs et la grille de lecture proposée par Dureau, puisque les 143 préfectures et sous-préfectures inférieures à 20.000 habitants regroupent près de 17 % de la population des agglomérations administratives. En ajustant toutes les données du RGPH 1988 sur les catégories retenues par Dureau (localités de plus de 5.000 habitants) on obtient 145 localités de 5.000 à 20.000 habitants regroupant 23,0 % des citadins contre 76 localités et 29,7 % des citadins en 1975 (tableau 3).

Il y aurait donc eu accroissement du nombre des petites villes mais dans un contexte de ralentissement général du rythme démographique (8), celles-ci rassembleraient une population relative moindre qu'en 1975, un net recul caractérisant les effectifs de la classe 10-20.000 habitants.

En revanche, une tendance au renforcement du nombre et du poids relatif des villes de 20.000 à 40.000 habitants est très nettement perceptible, quelles que soient les références : 11 villes et 14,7 % des citadins en 1975, 27 villes et 17,9 % des citadins en 1988 d'après les statisticiens; 11 villes et 13,5 % des urbains en 1975, 30 villes et 16,4 % des urbains en 1988 selon les critères établis par Dureau.

---

(6)F.Dureau,1987.

(7)Ayamé,Biankouma,Grand-Lahou,Dabakala.

(8)D'après la Direction de la Statistique, le taux de croissance moyen annuel serait passé de +8,1% (1965-1975) à +5,0% (1975-1988).

La contradiction relative à l'évolution des petites villes renvoie non seulement à la pertinence des seuils adoptés, au-delà desquels une localité est censée entrer dans la catégorie des centres urbains, mais aussi à l'assise territoriale des opérations de dénombrement. Celles-ci sont effectuées sur la base des limites administratives, quelquefois mouvantes, et les résultats sont exprimés en termes d'"agglomération" et/ou de "localité" qui prêtent à confusion. Aux "agglomérations" de bâtis et de populations stricto-sensu (contiguïté physique du construit habité, sans que soit, en Côte-d'Ivoire, définie une distance marquant la discontinuité (9)), s'ajoutent en effet, au sein des entités administratives, des campements et/ou des villages, proches ou éloignés. A quelles "agglomérations" ou "localités" se réfèrent les recensements ? Pour celui de 1975, F. Dureau n'a pas pu séparer clairement l'agglomération stricto-sensu des localités suffisamment proches pour avoir été agrégées à l'espace bâti continu. En 1988, le RGPH fournit une intéressante distinction entre "noyaux" et "campements". Les planificateurs ont agrégé les résultats pour calculer la population dite "agglomérée" (noyaux + campements) de leurs villes. Cette "agglomération" des nombres n'a pas toujours sa traduction sous forme de continuité des espaces construits. Par exemple Méagui et Gran-Zatry rassembleraient respectivement 7.684 et 8.087 habitants, mais les 62 campements de celle-ci et les 77 campements de celle-là ne sont pas tous accolés aux noyaux, certains étant même éloignés de plus de 5 km.

Nous ne sommes pas les seuls à nous interroger sur le caractère opératoire de la notion d'agglomération. Les urbanistes de la D.C.G.TX eux-mêmes proposent dans leur propre définition, un seuil de 4 000 habitants agglomérés quels que soient la nature du bâti, le niveau d'équipement et les activités exercées par les résidents. Même en éliminant les plus petites unités, les urbanistes n'en confirment pas moins l'évolution suggérée par les planificateurs, plus particulièrement l'accroissement du nombre des petites villes (tableau 4), de sorte que le taux d'urbanisation serait proche de 45%.

---

(9) Contrairement à l'INSEE par exemple.

Tableau n° 1 : Les villes de la statistique (1988)

Classes (x 1.000 h)	de 5 à 10	de 10 à 20	de 20 à 40	de 40 à 80	de 80 à 160	de 320 à 640	>640	TOTAL
Pop. totale	88.664	249.436	757.290	347.318	515.989	332.999	1.934.342	4.228.038
Nb de villes	11	17	27	6	5	1	1	68
% pop.totale	2,10	5,90	17,92	8,22	12,21	7,88	45,77	100
% nb villes	16,18	25,00	39,71	8,82	7,35	1,47	1,47	100

Tableau n° 2 : Les villes des planificateurs (1988)

Classes (x1.000 h)	<5	de 5 à 10	de 10 à 20	de 20 à 40	de 40 à 80	de 80 à 160	>320	TOTAL
Pop. totale	219.728	279.389	302.719	802.679	347.318	515.989	2.267.341	4.735.546
Nb de villes	83	39	21	29	6	5	2	185
% pop.totale	4,64	5,90	6,39	16,95	7,33	10,90	47,88	100
% nb villes	44,86	21,08	11,35	15,68	3,24	2,70	1,08	100

Tableau n° 3 : Villes des statisticiens et critères F. Dureau

Population (x1.000 h)	Stat. 75			Dureau 75			Stat. 88			Grille Dureau 88		
	Nb	%V	%PU	Nb	%V	%PU	Nb	%V	%PU	Nb	%V	%PU
de 10	23	34,8	6,9	50	53,7	14,4	11	16,2	2,1	123	62,8	16,0
10 à 20	26	39,4	16,6	26	28,0	15,3	17	25,0	5,9	30	15,3	7,8
20 à 40	11	16,6	14,4	11	11,8	13,5	27	39,2	17,9	30	15,3	16,0

Tableau n° 4 : Les villes des urbanistes (1988).

Classes(x1000h.)	4 à 10	10 à 20	20 à 40	40 à 80	80 à 160	320 à 640	>640	TOTAL
Pop. totale	685 846	383 814	803 062	347.318	515.989	332.999	1.934.342	<del>4.228.038</del> 5.003.370
Nb de villes	108	28	29	6	5	1	1	68
% pop.totale	13,71	7,67	16,05	6,94	10,31	6,66	38,66	100
% nb villes	60,67	15,73	16,29	3,37	2,81	0,56	0,56	100

## 2) A chacun sa carte

Des lectures multiples du RGPH 1988 procèdent des configurations spatiales différentes de l'armature urbaine (10).

L'évolution des 66 villes du RGP 1975 (fig. 1) donne un premier aperçu rapide de la nouvelle donne spatiale.

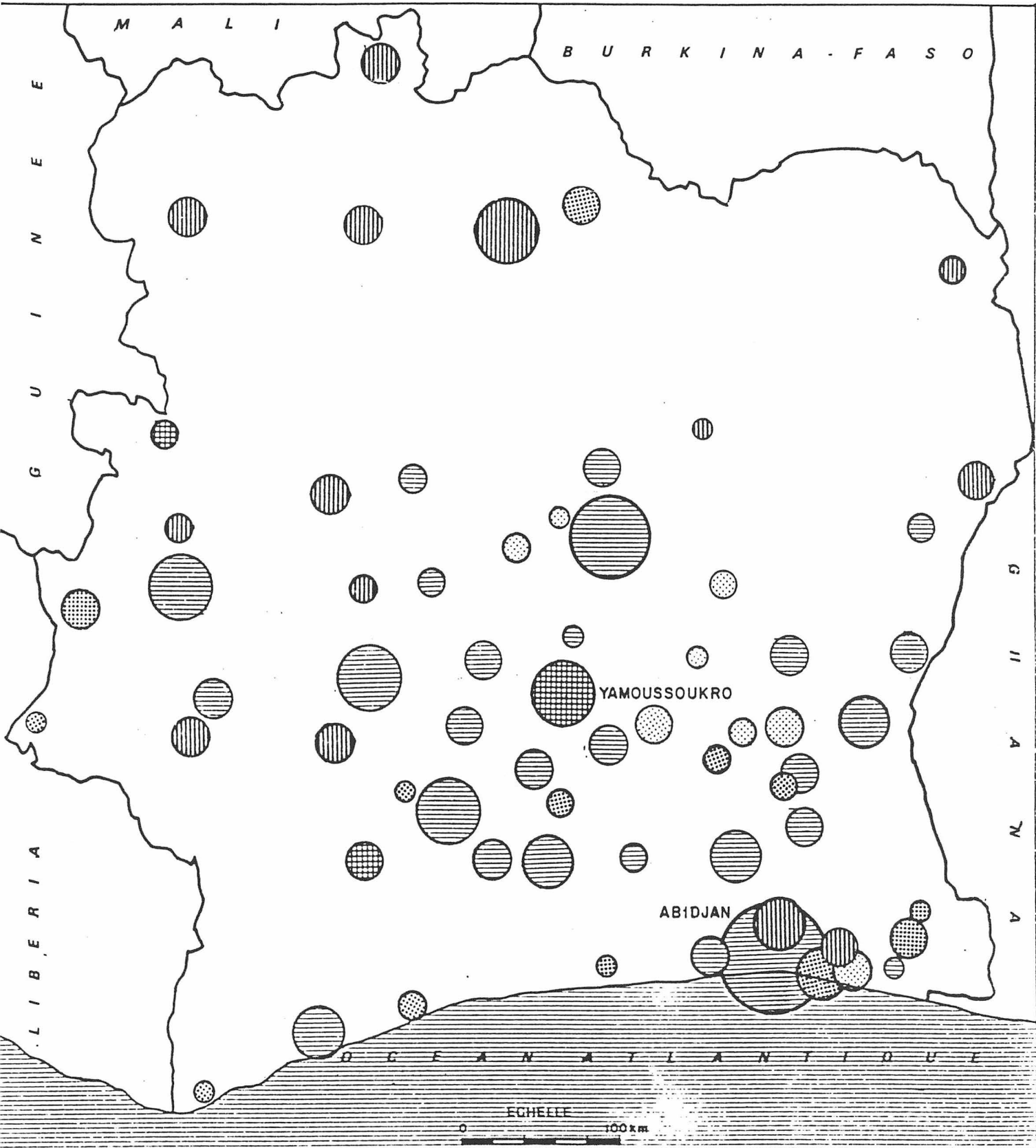
- Dans le nord et le nord-est, la croissance urbaine qui était modérée entre 1965 et 1975 (seules Bondoukou et Dabakala avaient un rythme supérieur à la moyenne) s'est accélérée. Entre 1975 et 1988, Odienné, Tengréla, Boundiali, Korhogo, Bouna ont une croissance plus forte, supérieure à la moyenne nationale; Bondoukou et Dabakala enregistrent une diminution de leur rythme, qui demeure toutefois encore supérieur à la moyenne; seules Ferké et Tanda ont des taux en régression et inférieurs à la moyenne. De surcroît, aux franges du 8e parallèle, Touba est en plein essor (+8,4 % l'an) de même que Séguéla (+6,6 %).

- Dans le "grand-ouest", des translations sont perceptibles. Les villes du centre-ouest semblent atteintes d'essoufflement. Certes, leurs rythmes moyens demeurent supérieurs à la moyenne nationale, mais les championnes antérieures de la croissance, Issia, Oumé, Sinfra, Bouaflé qui avaient des taux annuels compris entre +10,5 % et +13,4 %, ont désormais des rythmes proches de +5,5 %, sauf Issia (+7,7 %). Daloa s'est stabilisée autour de 5,8 %, mais le rythme de Gagnoa est moindre qu'auparavant. A l'ouest proprement dit, seules deux villes, Duékoué et Biankouma croissent plus vite que la moyenne nationale alors que Man, avec 4,6 % l'an ne l'atteint toujours pas. Finalement, mis à part San Pedro, c'est le sud-ouest qui enregistre les augmentations à la fois les plus sensibles (certes à des niveaux parfois encore bas : Sassandra et Tabou, qui végétaient entre +0,5 % et +1,7 % atteignent ou dépassent +3,0 %)

---

(10) Sur la figure 1, les coupures retenues pour déterminer les classes correspondent à des seuils visibles sur un histogramme des différents taux de croissance, choisis parmi plusieurs également significatifs. La première classe (taux inférieur à 2,5%) correspond à des villes dont le solde migratoire est sans doute nettement négatif, la deuxième (de 2,5% à 4,0%) a des cités où le bilan est proche de 0. A partir de la troisième (taux compris entre 4,0 et 6,0% encadrant la moyenne nationale de 5,0%) les soldes deviennent vraisemblablement positifs et franchement élevés dans le cas de la dernière classe (+ de 8%).

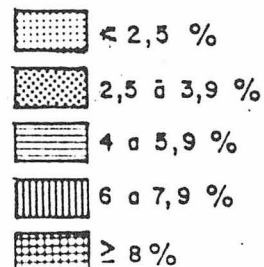
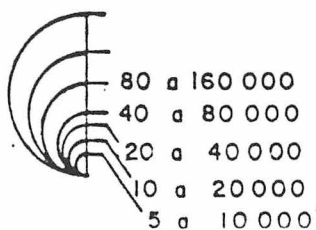
Fig. 1: LA CROISSANCE DES AGGLOMERATIONS URBAINES DE 1975 (ENTRE 1975 ET 1988)



Scs cartographique O.R.S.T.O.M. Petit-Bassam - 1990

Dessin: Groupessie B.

Population en milliers d'habitants



mais aussi la plus spectaculaire : avec +12,6 % serait Soubré la seule ville de Côte-d'Ivoire à franchir la barre de +10 % l'an !

- En revanche, les villes du pays baoulé -sauf Yamoussoukro - et de l'ancienne boucle du cacao composent un creux significatif : Bouaké, dont le rythme décroît, est la seule cité dont la croissance soit comparable à celle de la moyenne nationale. Toutes les autres localités ont des rythmes de plus en plus faibles (sauf Daoukro et Tiébissou), avec des reculs impressionnants : le taux de croissance moyen de Dimbokro est passé de +7,6 % à + 1,6 %, celui de Bongouanou de +8,9 % à 1,8 %, Arrah n'est plus qu'à + 2,2 % l'an contre + 8,9 % et Béoumi n'a connu aucune croissance depuis 1975.

- Le foyer urbain du sud-est (11) est caractérisé par de forts contrastes. Aux cités de la périphérie abidjanaise, Anyama et Bingerville, dont les rythmes sont encore élevés, s'opposent des déclinés marqués (Bassam, Bonoua, Dabou). Et quelques villes (Abengourou, Adiaké, Tiassalé) émergent d'un ensemble dont la croissance demeure fort modérée.

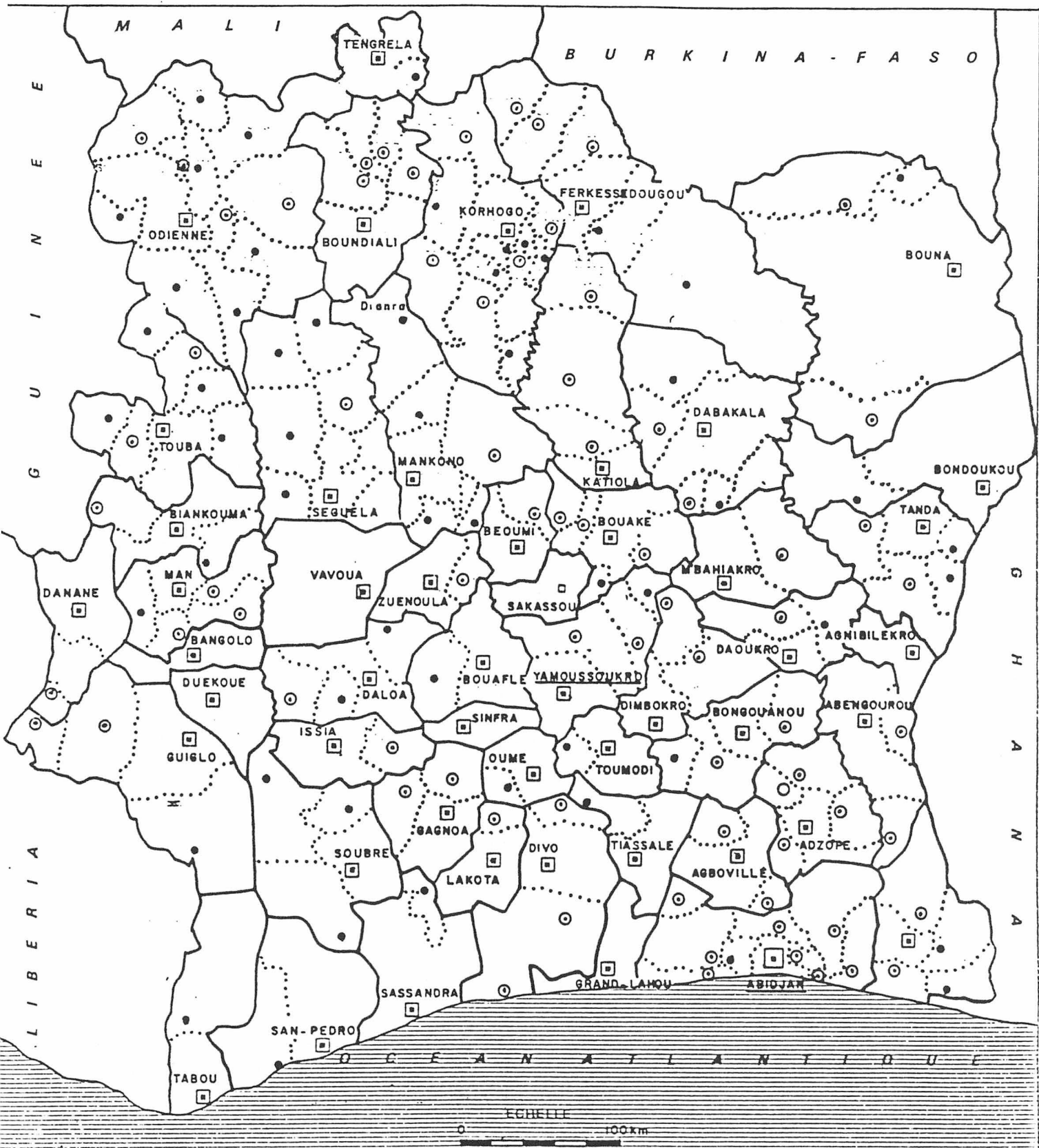
- Enfin, le tassement du rythme abidjanais déjà perceptible dans quelques enquêtes ponctuelles (Vidal, Le Pape, 1986) est confirmé, alors que l'opération Yamoussoukro semble porter ses fruits démographiques; la capitale politique et administrative, qui ne comptait que 37.000 habitants en 1975, est devenue la 4e ville du pays, avec plus de 110.000 habitants.

- Un simple regard sur le semis des villes retenues par les planificateurs(fig. 2) montre à quel point la couverture spatiale est différente. Rares sont en effet les analogies distributives, sauf dans le nord-est et le sud-ouest, où la croissance urbaine demeure focalisée sur quelques localités. Partout ailleurs, le dispositif en sous-préfectures et en communes engendre un maillage quelquefois serré, et les contrastes entre villes des statisticiens et villes des planificateurs sont saisissants surtout dans le nord, l'ouest, mais aussi dans le centre et le centre ouest. Ainsi prévaut l'idée d'une urbanisation beaucoup plus diffuse que celle suggérée par les statisticiens. Il reste que nombre d'interrogations subsistent quant au

---

(11) Sur cette question, voir O. Dembele, 1989.

Fig.2 LOCALITES ADMINISTRATIVES DE CÔTE D'IVOIRE



Source: I.G.C.I. 1987

Dessin: Groupes B.

- |       |   |                     |   |
|-------|---|---------------------|---|
| —     | Limite de Département                   | □                   | Chef-lieu de Département                  |
| ..... | Limite de Sous-Préfecture               | ◻                   | Chef-lieu de Département et commune       |
| ⊙     | Chef-lieu de Sous-Préfecture et commune | <u>YAMOUSSOUKRO</u> | Capitale administrative et politique      |
| ●     | Chef-lieu de Sous-Préfecture            | <u>ABIDJAN</u>      | Capitale économique (comprend 10 commune) |
| ○     | Commune                                 |                     |   |

contenu de cette urbanisation. Peut-on considérer qu'une sous-préfecture parfois peuplée par moins de 1.000, voire 500 habitants (telle Karakoro, 127 habitants !), est une "ville" du seul fait de l'existence de fonctions administratives ? En 1965, Duchemin et Trouchaud avaient certes retenu la fonction sous-préfectorale, en assortissant toutefois leur choix d'un seuil démographique, 4.000 habitants, tout en faisant remarquer que de nombreux chefs-lieux demeuraient peu peuplés. Paradoxalement, ils avaient retenu, outre les préfectures et sous-préfectures de plus de 4.000 habitants, 3 chefs-lieux de moins de 4.000 habitants (Bouna, Touba, Toulépleu) et 4 localités n'étant pas des sièges administratifs, mais excédant 4.000 âmes (Abobo, Afféry, Akoupé, Rubino). L'analyse factorielle de Dureau tendait à prouver, dix ans plus tard, que la fonction sous-préfectorale n'était plus un facteur discriminant, sauf dans le nord, et que le processus d'urbanisation n'était plus totalement corrélé au statut administratif des localités. On conviendra, dans ces conditions, des difficultés à raisonner, sur la durée, à partir des seuls semis administratifs.

## II. DU RURAL A L'URBAIN : LES PETITES VILLES SONT-ELLES A LA CAMPAGNE ?

### 1) Que faire des statistiques disponibles ?

Les planificateurs, considérant que la notion de "ville" n'a de sens qu'en rapport avec l'équipement, n'ont retenu aucun seuil démographique de concentration humaine : la liste des villes est calquée sur celle des localités administratives, déjà équipées, en cours d'équipement ou qui le seront du fait de la présence d'une sous-préfecture. Pour avoir le mérite de la simplicité, cette approche demeure pourtant réductrice : la concentration des hommes et des activités accélère ou engendre des changements peu ou non perceptibles dans les agglomérations de taille réduite, où, par ailleurs, la division sociale du travail demeure peu prononcée, même si un statut de sous-préfecture a été octroyé dans un souci d'équilibre politique. La question du seuil ne peut-être aussi facilement éludée.

Tableau n° 5 : Les villes en 1988 (grille F. Dureau)

Clas. (x1000 h)	5 à 10.000	10 à 20.000	20 à 40.000	40 à 80.000	80 à 160.000	>320.000	Total
Noyaux	65	23	27	6	5	2	128
Pop. noyaux	435.038	320.515	743.645	340.414	515.403	2.267.341	4.622.356
Localités	123	30	30	6	5	2	190
Pop. localités	833.809	406.020	835.027	347.318	515.989	2.267.341	5.205 504
% nb noyaux	50,78	17,97	21,09	4,69	3,91	1,56	100
% pop. noyaux	9,41	6,93	16,09	7,36	11,15	49,05	100
% nb loc.	62,76	15,31	15,31	3,06	2,55	1,02	100
% pop. loc.	16,02	7,80	16,04	6,67	9,91	43,56	100

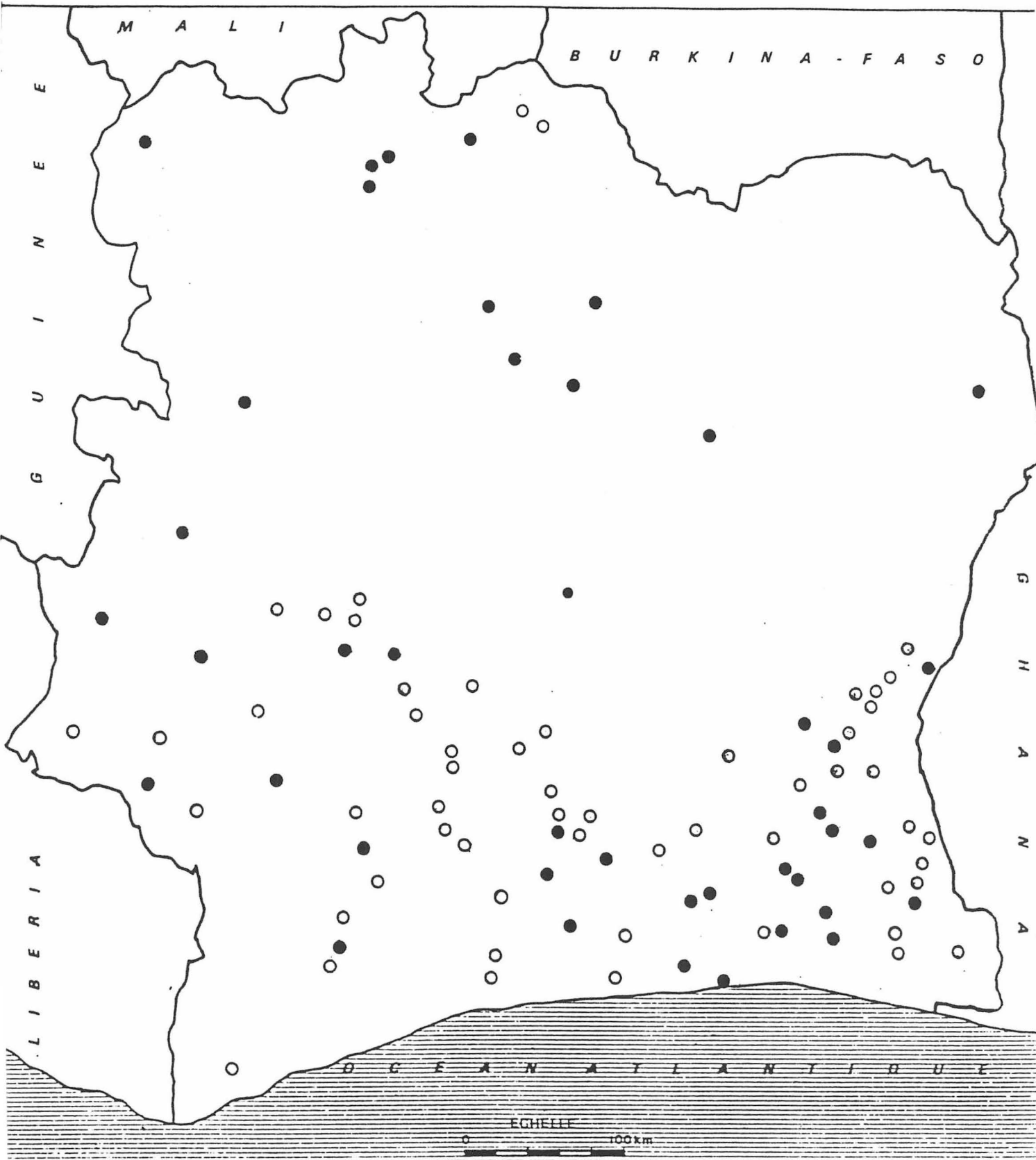
En adoptant, à des seules fins comparatives, le binôme 5.000 habitants - équipements FRAR proposé par Dureau, et en désagrégeant "noyaux" et "localités" du RGPH 1988, il apparaît que le nombre de villes et le taux d'urbanisation sont bien plus élevés que ceux fournis par les résultats provisoires de la statistique.

La population des 128 noyaux de plus de 5.000 habitants "agglomérés" stricto-sensu représente ainsi 42,7 % de la population totale de Côte-d'Ivoire (soit un taux proche de celui retenu par les planificateurs et les urbanistes). Les 196 localités de plus de 5.000 habitants regroupent 48,1 % de la population du pays. En ajoutant les sous-préfectures de plus de 4.000 habitants (selon les critères Duchemin, Trouchaud pour 1965), les taux s'élèvent respectivement à 43,1 % et 48,7 %. Compte tenu des arbitrages délicats effectués dans la liste des localités de plus de 5.000 habitants (rapport population du noyau/population totale, niveau d'équipement public et privé, type de peuplement selon les régions), il n'est pas aberrant d'affirmer que près de la moitié de la population de Côte-d'Ivoire est regroupée dans ces localités et dans les sous-préfectures de plus de 4.000 habitants.

Si cette démarche est fondée, la base de la structure urbaine est radicalement différente de celle des statisticiens, comme nous l'avons déjà souligné. Loin d'avoir été brutalement stoppé, le processus de diffusion des petites localités urbaines dans l'espace ivoirien se serait poursuivi dans la décennie 80. Pour mieux appréhender ce phénomène empiriquement perceptible par le seul parcours des routes, pistes principales et localités desservies, nous avons cartographié les nouvelles localités de plus 5.000 habitants apparues depuis 1975.

La figure 3 confirme le processus de diffusion, avec toutefois de fortes disparités régionales. Les nouvelles localités qui franchissent le seuil des 5.000 habitants sont beaucoup plus nombreuses dans le sud du pays, que singularise l'économie de plantation forestière, avec deux aires préférentielles : le sud-est, notamment autour d'Abidjan, et le Centre-Ouest étendu aux régions de Soubré et Issia, aux confins du sud-ouest. Dans le premier cas, la diffusion est à mettre en relation avec la croissance de la métropole abidjanaise et l'essor de

Fig.3: LES LOCALITES NOUVELLES DEPASSANT 5000 HABITANTS  
ENTRE 1975 ET 1988



ce cartographique O.R.S.T.O.M centre de Petit-Bissau

Dessin: Groupessé B.

○ Noyau < 5000 habitants

● Noyau > 5000 habitants

5 localités ne sont pas représentées

carrefours favorisés par la qualité de la desserte routière. Dans le second, la diffusion résulte de l'émergence de nouvelles localités à fonction administrative et surtout commerciales, au coeur de zones pionnières. Ainsi, l'ascension de Méagui ou Yabayo (département de Soubré) repose sur la desserte d'un milieu rural lui-même en pleine croissance démographique où la multiplication des centres de collecte de productions agricoles, notamment vivrières, réexpédiées vers la métropole abidjanaise, est significative d'un vigoureux essor généralisé, affectant villes et campagnes. Gardons-nous toutefois de caricaturer. Dans bien des cas, les nouvelles localités de plus de 5.000 habitants demeurent de gros villages, dont la population du noyau est inférieure à celle des campements. Ainsi Niamangui compte-t-il 167 habitants au noyau et 31.798 répartis dans les campements : il s'agit là d'un phénomène de peuplement rural, où les autochtones ont cédé des terres aux "allogènes" dispersés sur un vaste territoire, très peu peuplé dans les années 60. Le vide de l'extrême sud-ouest est lié à la faiblesse du peuplement et à l'arrivée trop récente de migrants ruraux pour que des centres comparables à ceux de la région de Soubré aient eu le temps d'apparaître.

Dans le nord, les nouvelles localités supérieures à 5.000 habitants sont moins nombreuses, et la plupart des sous-préfectures n'atteignent pas ce seuil. Mais le peuplement est beaucoup plus groupé que dans le sud-ouest et l'agglomération des hommes est ici un bon indicateur d'urbanisation.

La crise de l'ancienne "boucle du cacao" et la stagnation générale du rythme urbain en pays baoulé (à l'exception de Bouaké et Yamoussoukro) sont confirmées. Très significative à cet égard est la singularisation du "V baoulé" sur la figure 3.

Finalement, en comparant les cartes des nouvelles localités de plus de 5.000 habitants apparues entre 1965 et 1975, puis entre 1975 et 1988, on s'aperçoit que dans les anciennes aires d'émergence, la diffusion continue alors que les aires de création tendent à se dilater, particulièrement vers le sud-ouest.

## 2) Pour une identification géographique du processus d'urbanisation

Les hésitations, choix multiples et modifications permanentes des définitions montrent à quel point statisticiens, urbanistes, planificateurs et chercheurs (12) demeurent indécis, surtout en Côte-d'Ivoire où, même dans la crise, tout va vite. Est-il plus pertinent de se référer au vécu des habitants, et à l'expression de leur propre perception de l'espace bâti ? Séduisante mais redoutable idée. A en croire les déclarations présidentielles, Yamoussoukro ne serait qu'un "village" : à ce titre, la Côte-d'Ivoire ne compterait que 3 villes ! A contrario, lorsqu'un ressortissant de Tiapoum, petite sous-préfecture récente de 1960 habitants, située à l'extrême sud-est en bordure de la lagune Tendo, plaide pour l'installation rapide du sous-préfet en raison de la transformation en "ville" de sa localité, combien reste-t-il de villageois ? Que dire enfin des imaginaires et des "métamorphoses urbaines des doubles villageois", selon l'heureuse expression de Dozon (1983) ? Comme planteurs et citadins ne cessent de se définir les uns par rapport aux autres en un façonnement permanent d'une identité ivoirienne fondée sur des composantes rurales et citadines, (Chaléard, Dubresson, 1989), démêler l'écheveau relève d'une mission presque impossible. Abli, village localisé au nord-est de Toumodi, pépinière de hauts-cadres, est loti et équipé comme de nombreux abidjanais en rêvent pour leur propre quartier, et les liens politiques entre le village, Toumodi et Treichville amènent à se demander si finalement Treichville n'est pas une banlieue des deux autres localités, pouvoir et cité allant souvent de pair. Comment peut-on progresser dans la connaissance des franges inférieures à 10.000 habitants agglomérés, référence internationale et seuil qui, sauf cas très particulier, est considéré comme significatif d'une accélération de l'échange marchand, et d'une emprise croissante de la production manufacturière, du commerce et des services sur l'emploi et la distribution du revenu ?

D'abord en identifiant des évolutions inscrites dans l'espace et révélatrices du changement. L'urbanisation "sociologique" des

---

(12)G. Courade, 1986.

campagnes, où sont diffusés des modes de consommation provenant des villes, est aujourd'hui généralisée, certes inégalement, en Côte-d'Ivoire. Toutefois, l'urbanisation n'est pas réductible à ces seules modifications : elle a une traduction territoriale sous forme d'agglomérations où les modalités d'appropriation et d'affectation du sol, de construction du bâti, d'usage des emprises sont spécifiques. Là s'exprime une division du travail de plus en plus accentuée, et l'organisation de l'espace renvoie de moins en moins aux logiques de la production agricole. Il est donc possible d'identifier quelques indicateurs pertinents.

- L'appropriation du sol est marquée par l'intervention croissante des représentants de l'Etat et l'intrusion plus ou moins rapide des normes foncières étatiques. Des systèmes fonciers particuliers émergent, les acteurs sont plus diversifiés et les pratiques ne sont plus circonscrites aux seules prégnances autochtones.

- Le bâti est érigé non par ceux qui l'habitent, mais surtout par des artisans-tâcherons, voire des petites entreprises dont le financement ne provient pas nécessairement d'un surplus dégagé par la production agricole (B. Lootvoet, 1988).

- La configuration spatiale de l'agglomération est marquée par la division du travail, et la notion de "quartier" devient complexe par rapport aux dispositifs antérieurs des structures familiales villageoises.

- La concentration de population a pour corollaire le développement simultané de services marchands, et la question du coût de ces services, donc de leur gestion d'ensemble, devient majeure.

- En terme d'accumulation des biens et des patrimoines, le bâti locatif constitue un enjeu décisif quant à la stratification sociale : l'accès aux ressources, via le construit, est diversifié. En terme d'accumulation stricto-sensu, le surplus réinvesti est de moins en moins lié aux activités agricoles.

Ces indicateurs, non exhaustifs, sont souvent repérables mais les mouvements ne sont pas toujours synchrones. Là réside, nous semble-t-il, la difficulté. Existe-t-il un seuil démographique au delà

duquel tous les processus sont enclenchés ? Peut-on identifier des seuils au delà desquels des combinaisons de processus apparaissent et si oui, lesquelles? En quoi ces combinaisons sont-elles spécifiques à la Côte-d'Ivoire ? Présentée comme un pays surétudié, la Côte-d'Ivoire demeure un vaste "champ" d'interrogation.

Décembre 1990

## Références bibliographiques

Chaléard J.L., Dubresson A., 1989 : Un pied dedans, un pied dehors. A propos du rural et de l'urbain en Côte-d'Ivoire, in Tropiques, lieux et liens, Paris, ORSTOM : 277-290.

Courade G., 1986 : Villes/campagnes : les liaisons dangereuses in Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne, Paris, l'Harmattan, coll. villes et entreprises : 67-81.

Dembélé O., 1989 : Logiques et stratégies du développement urbain comparées. Abengourou, Agboville, Bonoua. Thèse de 3e cycle, IGT, Abidjan, 647 p.

Duchemin J.P., Trouchaud J.P., 1969 : Données démographiques sur la croissance des villes en Côte-d'Ivoire, Cahiers ORSTOM, sér. Sc. Hum., VI, 1 : 72-82.

Dozon J.P., 1983 : Les métamorphoses urbaines d'un "double" villageois, Cahiers d'études africaines, XXI, 1-3 : 389-403.

Dureau F., 1987 : Migration et urbanisation : Le cas de la Côte-d'Ivoire, Paris, ORSTOM, Etudes et thèses, 654 p.

Lootvoet B., 1988 : L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro, Katiola), Paris, ORSTOM, Etudes et Thèses, 418 p.

Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, 1984. Population de la Côte-d'Ivoire, Analyse des données disponibles, Abidjan.

Vidal C., Le Pape M., 1986 : Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, Abidjan, 101 p. multigr.

## Annexe

## Définitions des villes adoptées depuis 1965

## ORSTOM, 1965 :

Chefs-lieux de sous-préfecture de plus de 4.000 habitants (+ Bouna, Toulépleu, Touba, Abobo, Rubino, Afféry, Akoupé).

## RGP 1975 et EPR 1978-79 :

Agglomérations de plus de 10.000 habitants, ainsi que celles ayant entre 4.000 et 10.000 habitants mais comprenant plus de 50 % de chefs de ménage ayant une activité non agricole (Bonon exclue, Dabakala et Grand-Lahou incluses).

## F. Dureau, 1987 :

Seuil de concentration de plus de 5.000 habitants et quatre variables d'équipement (maternité, centre de santé, boutique moderne, marché).

RGPH 1988      1) Milieu urbain : 66 villes du RGP 1975 + Bangolo et Sakassou.

2) Ensemble des agglomérations de plus de 5.000n habitants dont au moins 50 % des chefs de ménage ont une activité non-agricole et non artisanale.

3) Grandes villes : villes autres que le chef-lieu de région ayant plus de 30.000 habitants et possédant un certain nombre d'infrastructures socio-économiques.

4) Rural avancé : villages de 1500 habitants ou plus, possédant un certain nombre d'infrastructures socio-économiques et chefs-lieux de sous-préfecture ou de commune, quelle que soit leur taille.

